

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1942)  
**Heft:** 7

**Vereinsnachrichten:** Bilanz per 30. April 1942 = Bilan au 30 avril 1942

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

eingeladener Gäste eine beachtenswerte Rede. Der Besuch war während der ganzen Dauer der Schau ein sehr reger. Leider wurden nichtsdestoweniger nur zwei Zeichnungen und ein Oelbild verkauft.  
Willy THALER.

### L'art en Suisse orientale

En mai de cette année s'ouvrit à Schaffhouse, au Musée « Allerheiligen », l'exposition régionale de la Société suisse des beaux-arts qui fut ensuite transportée à Saint-Gall, à Lucerne et à Glaris. Elle comprenait 134 œuvres de sculpture, de peinture et d'arts graphiques. Parmi les exposants, 9 artistes avaient été invités à présenter chacun 5 œuvres ; ce sont : Bühler, Burgmeier, Büsser, Conne, Guggenheim, Herbst, Meisser, Sautter et Strasser. Jusqu'ici la Société bernoise des beaux-arts acheta une œuvre de A. Herbst, W. Sautter et J. von Tschärner ; celle de Soleure acquit des œuvres de Burgmeier, Aarau, E. Morgenthaler, Zurich et P. Togni, Zurich, tandis que la Société saint-galloise des beaux-arts fit l'acquisition d'œuvres de Morgenthaler, Zurich, A. Herbst, Zurich, et H. E. Fischer, Dottikon. Ces achats furent rendus possibles grâce à une subvention de la Confédération.

La tâche consistant à mettre en valeur d'une manière aussi harmonieuse que possible les divers travaux exposés, ne fut malheureusement pas résolue à Saint-Gall de façon satisfaisante. Il y aurait lieu d'observer que spécialement les arts graphiques et l'aquarelle n'étaient, quant à la valeur artistique, que très faiblement représentés ; l'exposition avait de ce fait un caractère pâlot et conventionnel.

Une grande exposition des beaux-arts fut organisée, sous le patronage du gouvernement thurgovien, par la Société thurgovienne des beaux-arts à l'hôtel de ville de Frauenfeld. Y participaient exclusivement les artistes domiciliés en Thurgovie et les artistes originaires

de ce canton mais établis au dehors. On pouvait lire entre autres dans l'introduction du catalogue ces mots : « L'exposition prouve ainsi que la vie artistique de notre pays se maintient et veut se maintenir en dépit de la dureté des temps. Mais il ne suffit pas de constater ce fait ; nous devons de notre côté faire en sorte que l'artiste soit en mesure d'œuvrer. C'est pourquoi cette exposition entend être aussi une œuvre de secours pour les artistes ». La manière dont la Société thurgovienne des beaux-arts travaille pour ses artistes est extrêmement réjouissante et le chiffre des ventes réalisées à cette exposition fut très bon.

M. Häny, architecte à Saint-Gall, obtint le 1<sup>er</sup> prix au concours ouvert par la commune de Hérisau pour la construction d'un collège avec halle de gymnastique.

A la suggestion du président de section Egli, le canton de Saint-Gall fait exécuter les portraits de ses différents « landammann ». Jusqu'ici ont obtenu des commandes : Ch.-A. Egli, U. Wick, P. Haefeli et Kaufmann.

Un nouveau petit concours d'affiches est ouvert par le canton de Saint-Gall pour l'enseignement préparatoire de la gymnastique.

A l'ouverture de l'exposition des beaux-arts du Don national suisse, le président de la ville de Saint-Gall, M. le Dr Nägeli prononça un discours remarquable en présence d'un grand nombre d'invités. Pendant toute la durée de l'exposition le nombre des visiteurs fut très élevé Néanmoins, deux dessins et une peinture à l'huile seulement furent vendus.

(Trad. A. D.)

Willy THALER.

Diese Nummer enthält 14 Seiten, trotz diesem grossen Umfange musste Einiges zurückgestellt werden.

Le présent numéro comprend 14 pages ; malgré cela quelques articles n'ont pu y paraître.

### Bilanz per 30. April 1942 — Bilan au 30 avril 1942

Aktiven — Actif		Fr.	Gt.	Passiven — Passif		Fr.	Gt.	Fr.	Gt.
1. Kassabestand — Solde en caisse .....		72	95	1. Einmal. Einlagereserve — Réserve de cotisations à vie.....				5,200	—
2. Postcheckrechnung — Compte de chèques postaux..		132	15	2. Unantastbarer Fonds — Fonds inaliénable				20,000	—
3. Bankguthaben — Avoir en banque .....		12,495	70	3. Reservefonds : Stand per 30. April 1942 —					
4. Wertschriften — Titres .....		61,157	—	Fonds de réserve : Solde au 30 avril 1942	50,763	65			
5. Marchzins per 30. April 1942 — Intérêts courus au 30 avril 1942 .....				Zuweisung — Attribution .....	15	70	50,779	35	
6. Ausstehende Beiträge — Cotisations dues .....		572	50	Verpflichtungen — Engagements .....				425	95
7. » Inserate — Annonces dues.....		1,850	—						
		125	—						
		<u>76,405</u>	<u>30</u>					<u>76,405</u>	<u>30</u>

Neuchâtel, 15 mai 1942.  
Le caissier central : A. DÉTRAZ.

### Rapport et proposition des vérificateurs de comptes.

Les soussignés, vérificateurs de comptes de la société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, ont procédé ce jour à la vérification des comptes de 1941-1942. Cette vérification a prouvé la parfaite concordance de tous les postes comptables avec les pièces justificatives. Les vérificateurs ont fait de nombreux sondages pour se convaincre que les écritures comptables sont faites correctement. Ils ont fait également de nombreux sondages dans la correspondance pour vérifier si les pièces comptables sont exactes ; à ce sujet, ils ont constaté par la correspondance que certains caissiers de section ne répondent pas toujours avec assez d'exactitude aux questions du caissier central, ce qui rend difficile la vérification du rôle des membres. Les certificats de dépôt des titres déposés à la banque ont été produits ainsi que le livret de dépôt à la banque et un état de situation du compte de chèques postaux. Les titres sont évalués légèrement au-dessous de leur valeur nominale et fr. 2,500.— environ au-dessous de la valeur au cours, ce qui paraît une sage politique. Ils proposent à l'assemblée générale d'approuver les comptes avec remerciements pour le travail précis et consciencieux.

Neuchâtel, le 3 juin 1942.

Les vérificateurs :

(signé) Jaques BERGER,  
(signé) Pierre SOGUEL, not., membre passif.

### Bericht und Antrag der Rechnungsrevisoren.

Die Unterzeichneten, Rechnungsrevisoren der Gesellschaft schweizerischer Maler, Bildhauer und Architekten haben heute die Revision der Rechnung 1941-1942 vorgenommen. Diese Revision hat das vollkommene Ueberseinstimmen aller verbuchten Posten mit den Belegen gezeigt. Sie haben ebenfalls zahlreiche Stichproben vorgenommen, um sich davon zu überzeugen, dass die Verbuchung richtig ist. Weitere zahlreiche Stichproben in der Korrespondenz wurden gemacht, zur Prüfung der Richtigkeit der Belege. Sie haben dabei durch den Briefwechsel festgestellt, dass gewisse Sektionskassiere nicht immer mit aller erwünschten Genauigkeit die Fragen des Zentralkassiers beantworten, was die Prüfung der Mitgliederkontrolle erschwert. Die Depot-scheine über die bei der Bank deponierten Wertschriften, das Depot-heften und eine Bestätigung über den Stand der Postcheckrechnung wurden vorgelegt. Die Wertschriften sind etwas niedriger als der Nominalwert und ca. Fr. 2,500.— unter dem Kurswert geschätzt worden, was als vorsichtige Politik erscheint. Sie beantragen der Generalversammlung Genehmigung der Rechnung unter Verdankung für die genaue und zuverlässige Arbeit.

Neuchâtel, 3. Juni 1942.

Die Rechnungsrevisoren :

(gez.) Jaques BERGER,  
(gez.) Pierre SOGUEL, Notar, Passivmitglied.